

République et Canton de Neuchâtel

Projet de territoire

Version adoptée par le Conseil d'État, mai 2018

Suivi politique – Adaptation 2017-2018

Commission consultative C3DC

Laurent Favre Chef du Département du développement territorial et de l'environnement

Doris Angst, Olivier Arni, Jean-Claude Baudoin, Christiane Bertschi, Armand Blaser, Pierre Castella, Hugues Chantraine, Aline Chapuis, Cédric Dupraz, Claudia Glauser, Daniel Grassi Pirrone, Jacques Hainard, Yann Huguelit, Théo Huguenin-Elie, Alain Jeanneret, Marie-Claire Jeanprêtre Pittet, Aël Kistler, Dimitri Marincek, Christian Mermet, Alfredo Mortellaro, Florian Némethi, Martial Robert, Yann Sunier, Patricia Wenger.

Suivi technique – Adaptation 2017

Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) élargie

Olivier Baud, Dominique Bourquin, Jacques Bujard, Pierre-Ivan Guyot, Nicolas Jeanrichard, Yves-Olivier Joseph, Nicolas Junod, Yves Lehmann, Nicolas Merlotti, Jean-Laurent Pfund, Dominique Robyr Soguel, Pierre-Alain Trachsel, Sonia Wüthrich.

Mandataire – Élaboration 2011

Metron SA, Brugg

<i>Andreas Schneider</i>	<i>architecte EPF, aménagiste EPF/postgrade</i>
<i>Ramona Testuri</i>	<i>géographe, aménagiste MAS EPF</i>
<i>Samuel Waldvogel</i>	<i>lic. oec. publ., économiste</i>
<i>Bettina Weber</i>	<i>géographe, aménagiste MAS EPF</i>

Traduction et réécriture – Élaboration 2011

Richard Quincerot, Genève *urbanisme et communication*

:

Sommaire

1	<i>Introduction</i>	3
2	<i>Projet de territoire</i>	5
	<i>R - Relations extérieures : rayonner</i>	6
	<i>E - Économie : inciter</i>	9
	<i>A - Accessibilité : relier</i>	12
	<i>U - Espace urbain : valoriser</i>	15
	<i>S - Solidarité territoriale : renforcer</i>	18
	<i>Schéma d'organisation spatiale</i>	22
3	<i>Mise en oeuvre régionale</i>	24
4	<i>Abréviations et sigles</i>	32

Introduction

Contexte

Selon la loi neuchâteloise (LCAT), l'aménagement cantonal est régi par une « Conception directrice » approuvée par le Grand Conseil et par un « Plan directeur » adopté par le Conseil d'État et soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Ces deux documents fixent les principes fondamentaux de l'aménagement cantonal, l'évolution souhaitée du canton et la manière de coordonner et planifier les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire.

Instrument du législatif, la Conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire 2004 (succédant à celle de 1986) a été approuvée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005. Elle a été préparée par une Commission consultative créée à cet effet et maintenue, par la suite, pour aider à l'élaboration du Plan directeur cantonal, jusqu'à son approbation par le Conseil fédéral. Ce document définit la stratégie générale de développement territorial du Canton, ancrée sur le réseau urbain neuchâtelois RUN.

Instrument de l'exécutif, le Plan directeur cantonal fixe les conditions de mise en œuvre opérationnelle de la Conception directrice. Le précédent Plan directeur cantonal date de 2011 et constituait la révision, en deux temps (2007 et 2011), du Plan directeur cantonal de 1987.

La présente version du Plan directeur cantonal se concentre essentiellement sur la mise en œuvre de la révision de la LAT du 15 juin 2012. Cette révision porte principalement sur le domaine de la coordination urbanisation transport. Outre ces éléments, la présente révision intègre également des thèmes relevant de nouvelles exigences fédérales ainsi que d'autres éléments plus ponctuels. Enfin, ce document tient compte également la 3^{ème} révision du projet d'Agglomération RUN.

Pour intégrer ces nouveaux aspects, le Conseil d'État a décidé d'adapter le Plan directeur en complétant le présent Projet de territoire. Conformément à l'article 8 LAT, le Projet de territoire est un document de portée stratégique qui reprend et décline de manière plus concrète et pour les 25 prochaines années les options retenues par le Grand Conseil dans la Conception directrice 2004. Le Projet de territoire fait partie intrinsèque du Plan directeur cantonal, adopté par le Conseil d'État et soumis à l'approbation des autorités fédérales.

De portée stratégique, ce document...

- > indique clairement comment les priorités fixées par Conception directrice 2004 se traduisent dans l'espace cantonal
- > précise comment le Conseil d'État entend les mettre en œuvre au plan opérationnel (relations avec les fiches et la carte du Plan directeur cantonal).

La stratégie RUN de la CD 2004

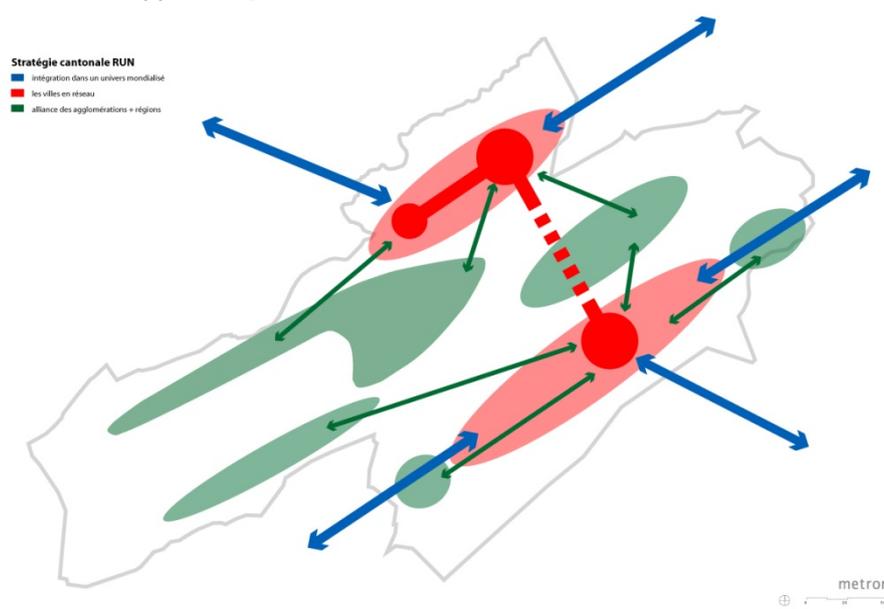
« Pour un canton de taille modeste dépendant fortement de son **intégration dans un univers mondialisé**, la concurrence interne est moins une source de dynamisme qu'un gaspillage de forces. De plus en plus, les clés de notre avenir se trouvent dans nos relations avec l'extérieur (compétition, promotions, alliances, etc.). Pour nous affirmer dans les contextes nationaux et internationaux dont dépend notre prospérité, nous devons nous présenter plus unis que jamais.

C'est la stratégie cantonale du réseau urbain neuchâtelois (RUN) » :

> les villes en réseau : valoriser les communes urbaines du canton comme un seul et même « réseau urbain » de près de 120'000 habitants

> alliance des agglomérations et des régions : développer toutes les formes de solidarité, les agglomérations fonctionnant comme les moteurs économiques d'un développement qui profite à toutes les composantes du canton. »

[Conception directrice 2004, pp.15-17]



Visualisation de la stratégie cantonale RUN

Un Canton, un espace

La mise en œuvre de la stratégie RUN permet au Canton de ne former qu'un seul espace composé de régions aux rôles et spécificités complémentaires. Par la valorisation de ses caractéristiques urbaines et en tirant profit du dynamisme et du développement de ses régions, le Canton a l'ambition de jouer un rôle actif au sein d'espaces plus vastes. La mise en œuvre de cette vision s'appuie sur des communes fortes, issues de fusions réalisées ou à venir.

Projet de territoire

La Conception directrice 2004 énonce cinq priorités politiques et des conditions de mise en oeuvre de manière très générale. En pratique, il n'est pas toujours facile de saisir ce que ces priorités impliquent, concrètement et localement, en termes opérationnels.

Le Projet de territoire a pour rôle d'établir un lien explicite entre ces options stratégiques et les mesures de mise en oeuvre opérationnelle. À cette fin, il reprend chacune des cinq priorités politiques en la traduisant en deux ou trois lignes d'action plus détaillées et précisant leur localisation dans l'espace, en cohérence avec les diverses fiches d'action et de coordination du Plan directeur cantonal (mentionnées à la fin de chaque ligne d'action).

Le Projet de territoire comprend le texte et le schéma. Les notions écrites **en gras** dans le texte renvoient à la légende du schéma, afin de faciliter une lecture simultanée. Les notions soulignées dans le texte représentent des sujets non localisables ou pas encore localisés dans le schéma principal.

R - Relations extérieures : rayonner

« Le Canton entend valoriser activement ses atouts et s'affirmer sur les scènes où se jouent les grands enjeux économiques, sociaux et culturels du monde contemporain. Cette ambition implique une politique de relations extérieures unifiée, exploitant au mieux les forces disponibles dans l'intérêt de tous ». [Conception directrice 2004, p. 24]

R.1 - Améliorer la position du canton

Neuchâtel se restructure pour gagner en efficacité et en compétitivité. Le Canton entend élargir ses cadres de pensée et d'action et améliorer la disponibilité de ses ressources, de façon à multiplier les **coopérations régionales** et mieux réagir à l'imprévu.

→ Sur le plan cantonal, Neuchâtel réforme ses institutions, afin de disposer de structures efficaces en adéquation avec le fonctionnement spatial du canton. Les processus de fusion de communes par espace fonctionnel sont encouragés. L'État délègue des compétences et responsabilités aux communes qui disposent d'une administration pouvant faire face à leurs tâches de manière spécialisée, autonome et efficiente. Pour y parvenir, l'État entreprend des réformes institutionnelles, construit l'évolution des relations entre l'État et ses partenaires institutionnels, la fonction publique et les citoyennes et les citoyens.

Au plan national et international, Neuchâtel améliore sa position et son intégration dans le réseau des villes suisses et européennes. Ces alliances stratégiques lui permettent de surmonter le handicap de sa petite taille et l'assurent d'un haut niveau de performance.

→ Le Canton multiplie les partenariats forts et permanents avec les cantons voisins et les villes de l'Arc jurassien, dans une volonté d'affirmation de cette région sur le plan national et international (arc.jurassien.ch). De même, il resserre ses liens avec la Suisse romande (Arc lémanique) et la Région capitale suisse afin de renforcer la place de Neuchâtel dans ces divers espaces fonctionnels. Enfin, il est actif au plan transfrontalier (CTJ, Groupe de coopération locale transfrontalière de l'agglomération urbaine du Doubs).

→ Parallèlement, le Canton multiplie les liens avec divers partenaires à l'échelle nationale, européenne et mondiale, selon les objectifs poursuivis (politique des hautes écoles, coopération avec l'EPFL, etc.).

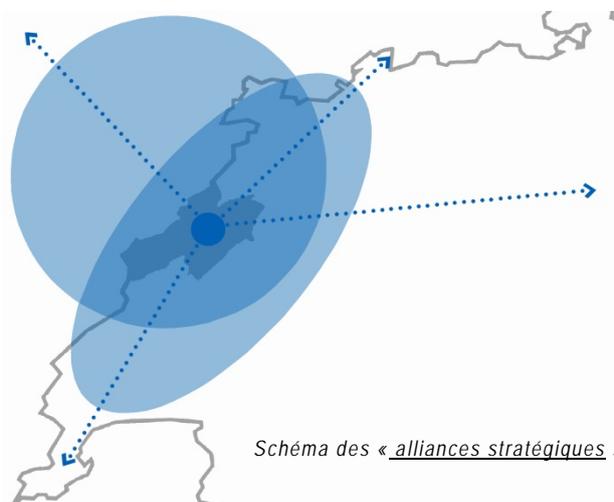


Schéma des « alliances stratégiques »

fiches PDC importantes :

- R_11 « Construire le réseau urbain neuchâtelois RUN (agglomération et régions) »
- R_12 « Observer et piloter de développement du territoire »
- R_13 « Réformer les institutions »

R.2 - Valoriser les domaines d'excellence industrielle

Neuchâtel est l'un des grands pôles des industries d'exportation de la Suisse en micro-mécanique, horlogerie, technologies médicales, biotechnologies et espace. Dans ces domaines de pointe, le canton compte des entreprises de renommée mondiale, réputées pour leur capacité d'innovation et leur compétitivité.

La présence de tels **milieux innovateurs** dans le canton est un atout majeur qu'il s'agit de conserver, renouveler et, autant que possible, renforcer. À cette fin, il faut veiller aux facteurs-clés que sont une qualité de vie élevée, des relations étroites entre la recherche, la formation et la production, un marché immobilier avantageux pour favoriser la proximité habitat-emploi, de bonnes conditions d'accessibilité des sites et des marges de manœuvre entrepreneuriales.

fiches PDC importantes :

- E_11 « Localiser judicieusement les activités économiques et valoriser les pôles de développement »

R.3 - Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel

À défaut d'une destination majeure, Neuchâtel a de nombreux atouts touristiques à promouvoir (histoire, industries, paysage, nature, sports, affaires, etc.). La promotion touristique a pour enjeu général d'améliorer la notoriété et l'attractivité du canton et de l'Arc jurassien, comme lieux de visite et de séjours temporaires, mais aussi d'habitation et d'implantation d'entreprises. Les diverses attractions touristiques neuchâteloises méritent d'être regroupées et mieux exploitées dans une stratégie générale et un concept de développement touristique cantonal, visant à soutenir l'activité économique en général et la diversification des activités.

→ Dans le domaine de la **culture**, Neuchâtel dispose d'atouts majeurs avec le patrimoine urbain exceptionnel de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds - Le Locle, plusieurs musées de renommée internationale, des sites archéologiques d'importance européenne comme ceux de la civilisation celte de La Tène ainsi que les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes. Il y a lieu de mieux valoriser cet héritage sur le plan local et régional et d'accroître encore sa notoriété sur le plan national et international (reconnaissance UNESCO), en alliant stratégie de communication, renforcement des infrastructures d'hébergement et politique touristique.

→ Dans le domaine du **paysage** (tourisme non-urbain), plusieurs régions présentent une offre étendue de loisirs d'été et d'hiver (randonnée, VTT, cheval, kayak, parapente et vol à voile, ski de fond et ski alpin, raquette à neige, etc.). Des contacts avec une nature sauvage sont offerts par plusieurs **sites emblématiques** sur le plan touristique (Creux du

Van, Gorges de l'Areuse, Saut du Doubs, Vue des Alpes / Tête-de-Ran, Chaumont, Chasseral-Combe-Biosse, La Tourne, Lac des Taillères, Pointe-du-Grain, La Grande Cariçaie, etc.) et par deux **parcs naturels régionaux** (Chasseral, Doubs). Ce tourisme doit être organisé, de façon à ne pas porter atteinte à la nature, au paysage et à l'agri-/sylviculture. Notamment, en saison touristique et/ou le weekend, les sites très fréquentés devront être desservis par transports publics.

→ Dans le domaine des loisirs **nautiques**, le Lac de Neuchâtel, le Lac de Biemme et le Doubs sont réputés pour la détente (excursions, baignade...) comme pour le sport (navigation à voile ou à moteur, natation, plongée, etc.). Ces activités doivent être organisées de manière à préserver les paysages lacustres et les rives.

fiches PDC importantes :

- R_31 « Développer le tourisme »
- R_33 « Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs »
- R_34 « Développer les activités équestres »
- R_35 « Protéger et valoriser le patrimoine culturel »
- R_36 « Valoriser le tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle (UNESCO) »
- R_37 « Protéger et promouvoir les palafittes (UNESCO) »
- R_38 « Développer les parcs naturels régionaux »
- S_33 « Protéger et gérer les rives des lacs »

E - Économie : inciter

« Le développement économique du canton reste une priorité de première importance. Si la lutte pour les activités et les emplois dépend principalement de conditions-cadres générales (fiscalité, partenariat social, services, main-d'oeuvre qualifiée, formation, recherche, etc.), plusieurs lignes d'action territoriales sont également à mobiliser ». [Conception directrice 2004, p. 26]

E.1 - Soutenir un développement économique durable

La stratégie cantonale RUN vise à promouvoir la croissance économique, tout en canalisant l'urbanisation sur des sites conformes aux critères d'un développement durable (faible consommation de sol, desserte favorable par les transports publics et les transports individuels motorisés, proximité de l'habitat, voire mixité des affectations à l'intérieur des sites, qualité paysagère et environnementale, etc.). Pour concilier ces deux objectifs, l'aménagement joue un rôle proactif en préparant l'accueil du développement sur des sites choisis.

→ Grâce à une politique foncière active, le Canton a acquis des terrains situés à des points stratégiques. Les secteurs aisément accessibles par les transports publics et privés sont qualifiés de **pôles de développement d'intérêt cantonal** : ils sont à utiliser en priorité pour l'accueil et l'agrandissement d'entreprises. Leur vocation est d'accueillir prioritairement des entreprises actives dans les domaines d'activités stratégiques (DAS), créatrices d'emplois qualifiés et de forte valeur ajoutée et de développer des filières stratégiques pour le développement du canton.

→ Au rang de pôles de développement d'intérêt cantonal, le Canton s'est doté de deux **pôles technologiques** majeurs, le Microcity (Neuchâtel) et NEODE (Crêt-du-Loche), qui renforcent la position du canton dans le domaine de la recherche de pointe et des filières techniques et servent également de bases pour des pépinières d'entreprises.

→ D'autres sites stratégiques sont qualifiés de **pôles d'intérêt régional**. Ils sont voués à accueillir des entreprises ayant besoin de terrains plus importants. La vocation de ces pôles varie en fonction du profil d'accessibilité des sites et s'inscrit en complément de celle des pôles cantonaux.

→ Le Canton est membre de la Région capitale suisse (RCS) et s'engage, avec les autres cantons membres, à garantir l'échange d'informations, la coordination et la coopération dans l'objectif de créer des conditions cadres optimales pour l'implantation ou le développement d'entreprises.

→ À l'échelle nationale, le Canton s'inscrit dans le réseau national des sites d'innovation (Swiss Innovation Park et Système régional d'innovation (RIS) de la Suisse occidentale) afin de mettre à disposition des entreprises nationales et étrangères les meilleurs sites et ainsi favoriser la transformation d'idées innovantes en produits commercialisables.

La localisation des centres commerciaux et des autres grands générateurs de trafic (loisirs, sports, formation, hôpitaux, etc.) doit être optimisée et préparée par des mesures d'accompagnement (desserte suffisante en transports publics, localisation dans les espaces urbains et périurbains, conditions-cadres à respecter).

fiches PDC importantes :

- E_11 « Localiser judicieusement les activités économiques et valoriser les pôles de développement »
- E_12 « Mettre en place un système de gestion des zones d'activités »
- E_13 « Optimiser la localisation des centres d'achat et autres grands générateurs de trafic »

E.2 - Assurer un approvisionnement durable

L'approvisionnement de base du canton est appelé à évoluer dans plusieurs domaines : l'énergie, l'extraction des matériaux et la gestion des déchets, l'eau potable.

Approvisionnement énergétique

Le Canton de Neuchâtel garantit l'approvisionnement énergétique, en visant la durabilité et l'indépendance. Il adhère à la vision de la Société à 2000 Watts d'ici 2050, ce qui implique une réduction d'un facteur 2.5 de la consommation globale d'énergie primaire, notamment en assainissant les constructions et en remplaçant les énergies fossiles pour le chauffage. Et il renforce son autonomie en augmentant l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et en développant des moyens de production renouvelables et indigènes (bois de forêt et de rebut, biogaz produit par la valorisation des déchets, etc.). Toutes les ressources énergétiques renouvelables devront être valorisées rapidement, puis exploitées en dessous du seuil de régénération ou de production naturelle. Les nouveaux bâtiments de logements devront être autonomes en énergie (en moyenne annuelle).

→ Les **économies d'énergie** sont privilégiées aux nouvelles production d'énergie.

→ Le renforcement de la **force hydraulique** est étudié sur plusieurs cours d'eau du canton présentant un bon potentiel (Doubs, Areuse, la Serrière, etc.). À petite échelle, le turbinage des cours d'eau naturels et des réseaux d'eau est envisagé.

→ Des **parcs éoliens** seront développés dans des sites prioritaires, en respectant les enjeux environnementaux et paysagers. La prolifération de petites éoliennes isolées sera évitée.

→ Le potentiel quasiment illimité de la chaleur de l'environnement sera davantage valorisé (air, eau, sol). La **géothermie** ne se limitera pas aux seules sondes verticales pour le chauffage, mais prendra aussi une autre dimension en utilisant les géostructures des bâtiments et des ouvrages, en particulier tous les nouveaux tunnels à construire. Des forages profonds permettront d'alimenter de grands réseaux de chaleur à distance et de produire de l'électricité pour des infrastructures collectives.

→ Des capteurs solaires (thermiques + photovoltaïques) sont à installer en priorité sur les volumes bâtis.

→ Des réseaux de chaleur à distance seront à créer dans les localités suffisamment denses où ils remplaceront les chauffages individuels à énergies fossiles et les réseaux de distribution du gaz naturel. Le gaz naturel sera distribué en priorité aux gros consommateurs thermiques, industries, centrales de couplage chaleur-force, centrales thermo-électriques ainsi que pour l'alimentation des stations-service (véhicules à gaz).

→ Concernant l'électricité, le Canton prévoit une politique de production décentralisée, conduisant progressivement à s'affranchir de l'énergie nucléaire. Il vise à terme une autonomie énergétique cantonale en moyenne annuelle. Il entend réduire l'impact paysa-

ger et environnemental des lignes électriques nécessaires pour la sécurité de l'approvisionnement du canton et de la Suisse occidentale (voir PSE), en donnant la priorité aux tracés sous-lacustres ou souterrains et à la réutilisation des couloirs existants.

Sites d'extraction des matériaux et pour la gestion des déchets

La localisation, la taille, la disponibilité et la répartition régionale des sites d'extraction des matériaux et de gestion des déchets ont leur importance pour l'économie et l'aménagement du territoire, notamment dans les domaines des transports et de l'environnement.

→ Les usines d'incinération des ordures ménagères d'importance cantonale sont situées au sein de l'espace urbain (Colombier et La Chaux-de-Fonds). Le traitement des déchets verts est amélioré par la réalisation d'installations de méthanisation agricole (filiales régionales de traitement et de valorisation des déchets). La collecte des déchets pouvant être recyclés et valorisés sera encore renforcée. Les déchetteries locales actuelles seront progressivement remplacées ou complétées par des déchetteries régionales plus performantes et par des points de collecte.

→ Les principales carrières de matériaux d'excavation et les principaux sites de décharge de matériaux de construction sont situés dans la première et la deuxième chaîne du Jura. L'exploitation de matériaux lacustres joue également un rôle important. La disponibilité de ressources locales (matières premières, volumes de stockage) est importante pour l'économie du canton et doit être coordonnée avec la nature et le paysage, ainsi que les transports et l'environnement. Le Canton a charge d'en définir les modalités (par exemple : plan sectoriel d'exploitation des matériaux).

Eau

Compte tenu du sous-sol calcaire et du changement climatique, le Canton vise une gestion intégrée de l'eau et sa régionalisation.

→ Il s'agit de réduire la consommation d'eau, mais aussi de mieux protéger les principales ressources en eau du canton (Gorges de l'Areuse, Lac de Neuchâtel) par les zones de captage.

→ On vise également à moderniser et optimiser de manière plus rationnelle les réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux claires et les stations d'épuration.

fiches PDC importantes :

- E_21 « Développer les énergies renouvelables et viser l'autonomie énergétique »
- E_22 « Assurer l'approvisionnement électrique »
- E_23 « Développer des réseaux thermiques à haute efficacité »
- E_24 « Valoriser le potentiel de l'énergie éolienne »
- E_30 « Préserver et valoriser les ressources en matériaux »
- E_31 « Extraire et valoriser les matériaux minéraux »
- E_32 « Gérer et valoriser les déchets »
- E_40 « Gestion intégrée des eaux »
- E_41 « Garantir l'approvisionnement en eau potable et protéger les eaux souterraines »
- E_42 « Améliorer et rationaliser l'épuration des eaux »
- E_43 « Accompagner le changement climatique »

A - Accessibilité : relier

« Les moyens de communication et de télécommunication sont un élément-clé du développement économique et du renforcement des solidarités cantonales. Leur amélioration est nécessaire pour faire fonctionner le territoire tout en intégrant les villes et les régions neuchâteloises dans une seule et même dynamique ». [Conception directrice 2004, p. 28]

A.1 - Améliorer les liaisons extérieures

Le Canton s'engage à améliorer les **liaisons ferroviaires** en défendant ses intérêts auprès de la Confédération, responsable des grands projets ferroviaires nationaux (PRODES).

→ Le Réseau urbain neuchâtelois doit être relié aux grandes agglomérations suisses (Lausanne, Genève, Zürich, Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Delémont) par une offre ferroviaire cadencée à la demi-heure.

→ L'offre ferroviaire entre La Chaux-de-Fonds et Bienne et avec la Région Bourgogne-Franche-Comté doit être maintenue, respectivement améliorée. Le Canton maintient l'offre de rabattement depuis Neuchâtel sur le TGV Lausanne-Paris, en concertation avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

En matière de liaisons aériennes, l'aérodrome des Éplatures – l'un des onze aéroports régionaux de la Suisse – peut offrir un accès complémentaire à l'ensemble du territoire européen, en particulier pour l'aviation d'affaires.

fiches PDC importantes :

- A_11 « Renforcer les liaisons ferroviaires avec les villes suisses et la France »
- A_12 « Développer l'Aéroport civil d'importance régionale La Chaux-de-Fonds – Les Eplatures et pérenniser les aérodromes de Neuchâtel et de Môtiers »

A.2 - Viser un report modal fort vers les TP et les MD

En lien avec l'évolution de l'urbanisation sur le plan cantonal et national, la demande de mobilité interne continuera d'augmenter. Pour y répondre de manière durable, le Canton opte pour une limitation de la croissance du trafic individuel motorisé (TIM) et une prise en charge de la croissance des déplacements par les transports publics (TP) et les mobilités douces (MD). Cela implique un report modal sur les transports publics et les mobilités douces, qui permettra d'éviter de nouveaux investissements majeurs dans les routes, qui seraient contraires à un développement durable à long terme – cette remarque ne concerne pas les travaux d'aménagement et d'entretien routiers qui viennent en appui du projet d'Agglomération et favorisent la valorisation de l'espace urbain (H20-H18).

La mise en oeuvre de cette stratégie implique une utilisation différenciée des moyens de transport selon les territoires.

→ Dans l'**espace urbain**, une part très importante de la demande de mobilité peut être satisfaite par les transports publics et les mobilités douces, pourvu que l'offre soit rendue encore plus dense et plus efficace. Dans ces territoires, les transports individuels motorisés ne joueront plus qu'un rôle subsidiaire : la réduction du trafic permettra de limiter les nuisances et d'améliorer la qualité de vie en ville. L'épine dorsale du RER neuchâtelois est la ligne directe qui corrige le tracé ferroviaire actuel La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel. Le concept retenu, qui comprend un réseau de **gares** renforcé et des liaisons diamétrales directes en direction de la Béroche et du Val-de-Travers, permet d'offrir, par complémentarité des lignes, une cadence au ¼ heure entre les 3 villes du Canton et à la ½ heure plus loin. Par la nouvelle ligne directe, les liaisons Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds sont ramenées à 14 minutes de temps de parcours au lieu des 28 minutes actuelles. Les transports publics urbains sont optimisés afin de jouer un rôle important dans les déplacements, le principe étant une offre au quart d'heure. Les mobilités douces (vélo et marche) peuvent prendre en charge une part plus importante des déplacements, à condition que l'on mette à disposition des populations des réseaux denses, continus et sûrs (moindre exposition aux risques d'accident, suppression des discontinuités entre tronçons, bonne accessibilité aux arrêts de transports publics et aux services de proximité, qualité des aménagements).

→ Dans les **espaces périurbains**, les mobilités douces sont également à promouvoir pour les déplacements à courte distance et le rabattement vers le RER. Les transports publics sont prioritaires pour les liaisons avec les villes et l'espace urbain et sur les principaux axes régionaux (**RER neuchâtelois**, lignes de bus) : une cadence adaptée aux besoins est mise en œuvre, en fonction notamment de la taille et de la densité des localités : une cadence d'une demi-heure aux heures de pointe est visée. Les transports individuels motorisés assurent de manière complémentaire la desserte générale et les relations diffuses. Pour les automobilistes résidant en périphérie, une offre de parkings P+R limitée et maîtrisée devra être développée à certaines gares des espaces périurbains.

→ Dans les **espaces ruraux**, où l'habitat et les populations sont dispersés, les transports publics ne peuvent rivaliser avec les transports individuels motorisés. Néanmoins, dans le cadre de la solidarité territoriale (voir la ligne d'action S.1 Garantir l'accessibilité aux services de base), une offre élémentaire de transports publics est adaptée aux besoins de la population. Il convient également d'encourager les mobilités douces (vélo, marche à pied) pour les déplacements quotidiens de proximité et l'accès aux services de base.

fiches PDC importantes :

- A_21 « Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce »
- A_22 « Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds »
- A_23 « Adapter et optimiser les transports publics régionaux »
- A_24 « Gérer le stationnement »
- A_25 « Créer et améliorer les points et pôles d'intermodalité (interface de transport) »
- A_26 « Modérer le trafic dans les zones urbanisées »
- A_27 « Promouvoir la mobilité douce »

A.3 - Réorganiser le réseau routier

L'option d'une limitation de la croissance du trafic individuel motorisé implique une diminution relative de son rôle. Les fonctions et l'aménagement du réseau routier sont à réexaminer en conséquence. En particulier, la hiérarchisation du réseau est à réviser, afin de clarifier la répartition des compétences entre communes et Canton.

→ Au niveau supérieur, le réseau cantonal d'axes à orientation trafic, intégré dans le réseau national et international, garantit l'accessibilité pour l'économie et la population depuis et vers l'extérieur. Pour la « route des microtechniques » Neuchâtel - Besançon, la H20 avec ses contournements projetés du Locle et de La Chaux-de-Fonds y joue un rôle important. La H18 permet de relier Les Franches-Montagnes et le Jura bernois à la H20. La H10 permet de relier le Littoral au Val-de-Travers.

→ Dans l'**espace urbain**, même si le transport individuel motorisé n'est plus appelé à jouer qu'un rôle secondaire (l'essentiel des déplacements étant assuré par les transports publics et les mobilités douces), le réseau viaire continuera à servir à la desserte fine des quartiers et des pôles économiques. Pour minimiser les impacts, le trafic doit être concentré sur un petit nombre d'axes à grand débit et des mesures d'organisation et de **gestion des circulations** doivent être prises pour limiter l'accès aux réseaux de quartier (principe d'une « desserte par poches », accès maîtrisé du transport individuel motorisé). Seules les routes principales doivent être de compétence fédérale ou cantonale.

→ Dans les **espaces périurbains**, le transport individuel motorisé prend en charge une part aussi importante de déplacements que les transports publics, pour la desserte des localités, des quartiers et des zones d'activité. Le réseau routier doit également permettre de réaliser un réseau régional, aménagé de manière à garantir sécurité et confort pour les transports publics et les mobilités douces et à conduire aussi directement que possible au système RER neuchâtelois (accès aux P+R). Seuls les axes à orientation trafic, doivent être de compétence cantonale.

→ Dans les **espaces ruraux**, le réseau routier est le principal moyen de desserte des villages et des hameaux. Même si le trafic est relativement faible, son rôle est de garantir l'accessibilité : voilà pourquoi ce réseau doit rester de compétence cantonale (voir la ligne d'action S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base).

fiches PDC importantes :

- A_31 « Réorganiser le réseau routier »
- A_32 « Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds H20-H18 »

U - Espace urbain : valoriser

« Pour être admis dans le club des villes européennes de plus de 100'000 habitants, qui sont les moteurs du développement, le Canton entend valoriser les communes urbaines comme un seul réseau comptant aujourd'hui près de 120'000 habitants et 63'000 emplois et profitant à l'ensemble du territoire cantonal. Cette valorisation implique un resserrement des complémentarités entre les communes urbaines dans le respect de leurs différences ». [Conception directrice 2004, p. 30]

U.1 - Politique d'urbanisation durable

La priorité stratégique du Canton est de localiser le développement dans l'espace urbain dense et sur les pôles forts bien desservis par les transports publics. Avec pour objectif d'accueillir environ 205'000 habitants et 105'000 emplois (EPT) à l'horizon 2040, la stratégie du Canton en termes de répartition de la croissance s'appuie sur trois principes afin de mettre en cohérence la promotion de l'économie, la faible consommation de sol, la préservation des paysages, l'amélioration de la qualité de vie et l'exploitation rationnelle du système de transports, valorisant les investissements passés et à venir :

- Croissance en priorité dans l'espace urbain et dans les centres.
- Maîtrise des espaces périurbains en forte croissance.
- Maintien de la vitalité des espaces ruraux.

En outre, une pondération en faveur du Val-de-Travers et du Locle est reconnue afin d'infléchir les tendances du passé.

→ Le développement doit prioritairement trouver place dans l'**espace urbain**, bien desservi par les transports publics et les mobilités douces. La priorité va aux disponibilités foncières situées à l'intérieur des secteurs urbanisés, notamment les pôles de gare, pôles mixtes et pôles de logement, ainsi que les friches industrielles, ferroviaires et militaires. À défaut, le développement pourra s'effectuer par extension des zones urbanisées, à condition d'assurer une bonne desserte par les transports publics et les mobilités douces et de veiller à la préservation d'espaces verts structurants entre les quartiers et les localités : ces espaces jouent un rôle important pour la nature et les loisirs de proximité.

→ Le développement des **espaces périurbains** vise à répondre en priorité aux besoins de la région elle-même (« besoins endogènes pour l'habitat et les activités »). Néanmoins, ces espaces pourront accueillir une partie de la croissance qui ne trouverait pas place dans l'espace urbain, pour autant que cela soit compatible avec la stratégie générale et s'effectue dans les zones à bâtir existantes de la région ou localisées de manière optimale. L'enjeu est de maîtriser et structurer le développement, en particulier dans les régions soumises à une forte pression foncière, et de coordonner transports et urbanisation.

→ Dans les **espaces ruraux**, l'urbanisation est à contenir dans ses limites actuelles. Les zones à bâtir sont à redimensionner en fonction des besoins à long terme de la région, selon les vocations de ces territoires tout en veillant à maintenir leur vitalité.

fiches PDC importantes :

- U_11 « Poursuivre une politique d'urbanisation durable »
- U_12 « Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et renforcer la qualité urbaine »
- U_13 « Privilégier la concentration du développement dans les pôles bien desservis en TP »
- U_14 « Développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement »
- U_15 « Réutiliser et valoriser les friches bien desservies »
- U_18 « Assurer la sécurité des biens et des personnes contre les dangers naturels »

U.2 - Améliorer la qualité de vie et valoriser l'espace urbain

La qualité de vie est un enjeu majeur dans l'**espace urbain**, où vivent les trois quarts de la population cantonale et où l'on entend localiser l'essentiel de la croissance. Il faut assurer dans ces espaces urbains des conditions d'habitat et d'environnement de haute qualité, de façon à y attirer les populations et les activités et, corrélativement, à faire baisser la pression sur les espaces périurbains, ruraux et naturels.

→ La qualité résidentielle peut être améliorée par des mesures d'architecture et d'urbanisme, en aménageant les espaces publics, en requalifiant les parcs et jardins, en développant les réseaux piétons et vélos et en renforçant la place de la nature en ville. La densification qualitative permet de renforcer l'attractivité résidentielle du Canton. Il faut réduire les effets de coupure créés par les grandes infrastructures de transport. Des mesures de modération du trafic et d'aménagement doivent permettre un usage convivial et partagé des rues. Il est également prévu de renforcer la qualité urbaine, bâtie et naturelle des centres-villes de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle. La ligne directe et la réorganisation des réseaux routiers offrent des opportunités très intéressantes.

→ L'assainissement du bruit routier est prioritaire dans les quartiers densément peuplés, en réduisant et en concentrant les flux et en prenant des mesures de protection.

→ La qualité de l'air exige une réduction de la consommation en carburants et ressources fossiles : par les transports individuels motorisés (report modal, conduite écologique, parc de véhicules, filtre à particules, etc.) et par les constructions (mesures énergétiques, chauffage et isolation).

→ L'assainissement des sites pollués dans les secteurs présentant des risques graves pour l'environnement est prioritaire sur les terrains à forts potentiels de développement.

→ L'urbanisation doit encore garantir la sécurité des personnes contre les risques d'accident majeur liés à des installations ou voies de transport. Cette exigence concerne des grands établissements industriels dans la région de l'Entre-deux-Lacs et également la ligne CFF du pied du Jura, au voisinage desquels des densifications fortes et de grandes concentrations de personnes nécessitent des études spécialisées.

fiches PDC importantes :

- U_21 « Valoriser et revitaliser les espaces publics »
- A_27 « Promouvoir la mobilité douce »
- U_22 « Développer les espaces urbains de l'Agglomération RUN »
- U_23 « Assurer une place pour la nature en ville »
- U_24 « Assainir le bruit du trafic routier »
- U_25 « Protéger l'air »
- U_26 « Assainir et sécuriser les sites pollués »
- U_27 « Réduire les conséquences d'accidents majeurs »

U.3 – Élever le niveau général des équipements et des services

Isolément, chaque ville n'a que des possibilités limitées d'améliorer les équipements et les services urbains : les progrès viendront des synergies et des complémentarités qu'il sera possible de développer entre les villes du réseau urbain neuchâtelois. La même réflexion est valable pour les communes rurales et périurbaines, qui devront multiplier les coopérations et les partenariats avec les villes les plus proches et valoriser les possibilités de complémentarités intrarégionales pour les équipements scolaires et parascolaires, sportifs et culturels d'importance régionale (salles de sport, stades et terrains de foot, équipements culturels, locaux associatifs, etc.).

→ Dans le domaine de la santé, le Canton axe sa stratégie sur la constitution d'un seul réseau sanitaire cantonal permettant d'assurer les missions suivantes : la prévention, les hôpitaux, les urgences, la médecine de premiers secours, les séjours et soins des aînés, ainsi que la santé connectée.

→ Dans le domaine de la formation et de la recherche, les filières des hautes écoles spécialisées sont concentrés dans des secteurs bien desservis par le RER neuchâtelois (par exemple: Plateau de la gare à Neuchâtel). Les instituts et laboratoires seront maintenus proches des activités de production (NEODE à La Chaux-de-Fonds, Parc technologique à Saint-Imier). Les synergies avec l'EPFL et avec les autres universités suisses et européennes se renforceront. Les formations sont développées à tous les niveaux en adéquation avec les besoins du marché du travail. Les savoir-faire sont pérennisés.

→ Dans le cadre de la restructuration de l'école, en partie liée au projet d'harmonisation scolaire au plan national (HARMOS), les communes réuniront leurs forces autour des établissements scolaires existants ou pourront se regrouper.

→ Dans le domaine de l'administration cantonale, un regroupement des entités administratives est opéré pour améliorer l'accessibilité de ces services au public.

Ces réorganisations exigent une bonne accessibilité en transports publics, transports individuels motorisés et moyens de mobilités douces.

Les regroupements d'équipements ne doivent pas être perçus seulement comme des moyens de réaliser des économies d'échelle, mais bien plutôt comme une opportunité d'améliorer l'efficacité du système et de libérer les ressources nécessaires pour lancer des projets propres à renforcer le rayonnement régional, national et international du canton (école internationale, etc.).

fiches PDC importantes :

- U_31 « Optimiser la localisation des équipements publics »
- U_35 « Assainir les stands de tir et favoriser les regroupements régionaux »

S – Solidarité territoriale : renforcer

« Aujourd'hui, espace urbain et espace rural sont si imbriqués qu'il est devenu difficile de les distinguer. Il n'y a plus un mode de vie urbain et un mode de vie rural, mais un seul et même canton aux composantes solidaires. Le patrimoine architectural des villes, leurs activités et leurs équipements, la beauté des paysages, l'agrément des campagnes, la protection de la nature sont des atouts indissociables qui appartiennent à tous les Neuchâtelois.

La Conception directrice considère les villes comme moteurs économiques du canton. Corrélativement, elle veille à assurer et à renforcer les liens de solidarité nécessaires à la cohésion du canton ». [Conception directrice 2004, p. 32]

S.1 - Garantir l'accessibilité et les services de base

Le Canton entend que la stratégie RUN profite non seulement aux espaces urbains, mais à tous les territoires et à tous les groupes sociaux. Pour les espaces ruraux et périurbains, il retient l'objectif « d'occupation décentralisée du territoire » prévu par les politiques agricoles et régionales. En particulier, il est résolu à lutter contre le déclin démographique pour garantir la vitalité du territoire rural, permettre sa diversification et l'accomplissement de ses multiples fonctions.

Dans les **espaces ruraux et périurbains**, les zones à bâtir existantes doivent disposer d'une accessibilité et de services de base d'un niveau suffisant (à définir contractuellement région par région).

→ L'accessibilité par transports publics des espaces ruraux est adaptée, en fonction des besoins, vers le centre le plus proche (gare, centre scolaire). Pour les espaces périurbains, le niveau d'accessibilité est plus élevé (voir la ligne d'action A.2).

→ Les services publics sont assurés dans tous les espaces du canton (urbains, périurbains, ruraux), mais avec une intensité variable. Chaque commune ne peut prétendre à une école complète, mais bénéficie d'une couverture et d'un accès à l'enseignement obligatoire à travers les cercles scolaires régionaux. L'accessibilité par transport public vers le site scolaire le plus proche doit être assurée dans le cadre de conventions intercommunales. Les espaces périurbains et ruraux doivent également pouvoir accéder aux services de l'administration publique et aux prestations des services postaux et disposer d'un accès Internet à large bande.

→ En matière de services privés, le Canton et les communes garantiront un accès approprié à l'approvisionnement en produits de première nécessité et en services de base (par exemple : épicerie, cabinet de médecine générale, restaurant ou café), pour toutes les zones à bâtir existantes. Des mesures d'encouragement pour maintenir la vitalité des villages seront étudiées dans le cadre des projets de région.

Le Canton et les communes veillent à ce que les besoins prioritaires des minorités et des catégories de population vulnérables puissent être satisfaits, en assurant une infrastructure minimale (par exemple, aire de séjour pour les gens du voyage suisses, politique cantonale du logement) et à ce que la solidarité intergénérationnelle, la mixité sociale et

l'accès équitable à un cadre de vie de qualité soient pris en considération, notamment à travers la création d'écoquartiers et le développement de structures favorisant l'autonomie et le maintien à domicile d'une population concernée par l'allongement de la durée de vie.

fiches PDC importantes :

- S_11 « Garantir l'accès aux services de base »
- S_12 « Développer l'offre d'appartements avec encadrement »
- U_14 « Développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement »
- S_13 « Créer une aire de séjour pour les communautés nomades suisses »

S.2 - Organiser la multifonctionnalité du territoire rural

Le territoire rural a quatre fonctions majeures : agricole, sylvicole, naturelle et récréative. Il doit être géré de manière viable et durable, sans atteintes à ses qualités naturelles et paysagères. On trouve également dans ce territoire de nombreux bâtiments ruraux (anciennes fermes, zones de hameaux, secteur d'habitat traditionnellement dispersé, constructions dignes d'être protégées), pour lesquels la question du devenir se pose, lorsqu'ils ne sont plus nécessaires à l'activité agricole.

La politique agricole du Canton vise à maintenir une agriculture viable et diversifiée. La conservation des **meilleures terres agricoles** et la protection des sols sont indispensables pour la fonction productive : le canton entend limiter la pression de l'urbanisation sur ces terres, notamment dans l'espace rural et périurbain ; l'évolution de l'agriculture est à coordonner avec la volonté du canton de renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques et de réserver des espaces ouverts d'un seul tenant, composante essentielle des paysages. L'évolution des conditions-cadres de l'agriculture (ouverture du marché, concentration des entreprises, bâtiments modernes) ne doit pas s'effectuer au détriment des paysages et de la nature, qui sont des atouts majeurs de Neuchâtel. Le Canton souhaite accompagner cette évolution en garantissant une bonne intégration des nouvelles constructions et en favorisant le déploiement d'activités complémentaires (par exemple, tourisme doux proche de la nature, agriculture de proximité, etc.).

→ Le Canton veille à la conservation des SDA.

Le Canton promeut les démarches innovantes de **gestion intégrée** de l'espace rural jurassien qui visent à assurer une meilleure coordination entre aménagement du territoire, agriculture, forêt, environnement, nature et paysage. Cela concerne en particulier les **pâturages boisés**, paysages emblématiques menacés de disparition, mais peut également s'appliquer à d'autres domaines de gestion de l'espace rural (milieu forestier, parcs naturels régionaux, etc.).

→ Le Canton s'appuie sur les compétences et les ressources des personnes les plus directement concernées afin d'anticiper suffisamment tôt les conflits d'usage inhérents à la multifonctionnalité du territoire rural.

Une ylviculture proche de la nature, à la base de peuplements diversifiés et structurés, est essentielle à la beauté des paysages et à la biodiversité. Les forêts et la valorisation du bois jouent également un rôle important dans la préservation du cycle du carbone et en tant que ressource énergétique renouvelable.

→ Les forêts du canton (surfaces isolées, forêts riveraines, massifs importants d'un seul tenant et pâturages boisés) sont gérées sur une base multifonctionnelle, leur conférant à la fois une valeur économique, un attrait pour les loisirs, un rôle de protection et une supériorité écologique.

La **viticulture** et l'économie vini-viticole ont traditionnellement un rôle structurant et qualifiant pour le paysage urbain et périurbain dans le Littoral (identité, patrimoine).

→ L'objectif de la politique cantonale est de **maintenir** environ 600 ha de vigne.

Les **activités de détente et loisirs** sont étroitement liées à la qualité des paysages. Les installations sont souvent situées dans les endroits les plus intéressants sur le plan naturel et paysager.

→ Pour limiter la pression sur ces sites, notamment l'emprise des surfaces dévolues au stationnement (Les Bugnenets, La Robella, la Vue-des-Alpes), les sites les plus fréquentés avec accessibilité routière doivent être également accessibles en transports publics (voir R.3).

→ Il y a lieu de renforcer les synergies entre les différents circuits (pédestre, VTT, cheval), notamment en lien avec la mise en œuvre de la politique touristique et régionale et les projets de parcs naturels régionaux.

fiches PDC importantes :

- S_21 « Préserver les meilleures terres cultivales du canton (SDA) et assurer la vitalité du territoire rural »
- S_22 « Développer une gestion intégrée des pâturages boisés »
- S_23 « Garantir la pérennité du vignoble neuchâtelois »
- S_26 « Maintenir l'habitat rural (ZHMR) »
- S_27 « Maintenir l'habitat traditionnellement dispersé »
- S_28 « Préserver les constructions et installations dignes de protection hors de la zone à bâtir »
- R_33 « Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs »

S.3 - Préserver le patrimoine naturel et culturel et la biodiversité

Il est indispensable de prendre soin du patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel, pour préserver la biodiversité, la qualité de l'environnement et l'identité du canton.

La volonté populaire de préserver les valeurs naturelles et paysagères du canton a conduit à l'adoption du décret sur la protection des sites naturels du Canton (1966). Ce dispositif a ensuite été complété par diverses protections (marais, réserves naturelles, zones de protection). Le canton compte également de nombreux **paysages d'importance supracantonale**. Il s'agit maintenant de mettre en lien ces différents objets, et de les gérer durablement en prenant en compte les espèces végétales et animales rares ou menacées, afin de renforcer les **couloirs écologiques** qui traversent le canton et développer les **réseaux pour la biodiversité** à l'intérieur de celui-ci. La

gestion des dérangements de la faune sauvage fera partie intégrante de cette démarche. Ces tâches sont à coordonner avec la mise en œuvre de différentes politiques sectorielles et l'intégration de cette thématique dans les politiques régionales.

Les cours d'eau du canton ont fait l'objet, au fil du temps, de nombreuses interventions qui ont porté atteinte à leur écomorphologie. Une amélioration des écosystèmes et une restauration écologique des cours d'eau sont visées.

La préservation du paysage, de la biodiversité et des réseaux écologiques ne concerne pas seulement l'espace rural, mais également l'espace urbain, les franges des agglomérations et les espaces ouverts entre les localités. L'alternance d'espaces bâtis et non bâtis, favorisant les **échappées visuelles** en direction du Lac, est nécessaire pour préserver la lisibilité du paysage et éviter une banalisation du territoire.

La préservation du patrimoine concerne aussi les objets bâtis et les valeurs culturelles, qui fondent en grande partie l'identité des villes et villages neuchâtelois (sites construits, monuments et voies historiques, patrimoine industriel), de nature à renforcer l'attractivité touristique (R.3) et à améliorer la qualité du cadre de vie (U.2).

→ Le paysage, la biodiversité et le patrimoine sont intégrés dans les différentes politiques sectorielles et dans les projets d'aménagement et de développement territorial du canton.

fiches PDC importantes :

- S_31 « Préserver et valoriser le paysage »
- S_33 « Protéger et gérer les rives des lacs »
- S_34 « Promouvoir et renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques »
- S_35 « Gérer les dérangements de la faune sauvage »
- S_36 « Réserver l'espace nécessaire aux eaux et revitaliser les cours d'eau et étendues d'eau »
- S_37 « Protéger et gérer les biotopes, objets naturels et sites naturels d'importance régionale (ICOP) »
- S_38 « Protéger les marais, sites marécageux et zones alluviales d'importance nationale »
- S_39 « Valoriser et protéger l'espace forestier »
- R_35 « Protéger et valoriser le patrimoine culturel »
- R_38 « Développer les parcs naturels régionaux »

Schéma d'organisation spatiale

La page suivante présente le schéma de principe d'organisation spatiale du développement cantonal.

Ce schéma n'est pas à comprendre comme une carte géographique précise. Il ne se présente pas non plus comme un plan de mesures qui déclinerait un certain nombre de projets (disponibles sur la carte du Plan directeur cantonal), mais plutôt comme une vue d'ensemble prospective – une image du « Projet de territoire ».

Parmi les lignes d'action décrites précédemment, seules sont représentées dans le schéma celles qui peuvent être localisées et figurées symboliquement.

PROJET DE TERRITOIRE pour le Canton de Neuchâtel

A - accessibilité: relier

- RER neuchâtelois et transports publics régionaux
- report modal fort vers TP+MD
- RER neuchâtelois avec gares
- autres lignes ferroviaires
- réorganiser le réseau routier
- gestion des circulations

E - économie: inciter

- soutenir le développement économique durable
 - pôles technologiques
 - pôles de développement d'intérêt cantonal
 - pôles de développement d'intérêt régional
- assurer l'approvisionnement durable
 - énergie hydraulique, éolienne, géothermique

R - relations extérieures: rayonner

- améliorer la position du Canton
 - coopération régionale
- valoriser les domaines d'excellence industrielle
 - milieux innovateurs
- renforcer l'attractivité touristique
 - culture
 - nautique
 - parcs naturels régionaux

U - espace urbain: valoriser

- politique d'urbanisation durable
 - urbain
 - périurbain
 - rural
- améliorer qualité de vie + valoriser espace urbain
- élever le niveau général d'équipements
- pôles des gares

S - solidarité territoriale: renforcer

- garantir l'accessibilité et les services de base
- organiser la multifonctionnalité du territoire rural
 - conservation des meilleures terres agricoles
 - gestion intégrée des pâturages boisés
 - maintien viticulture
 - activités de détente et loisirs
- préserver le patrimoine
 - paysages d'importance supracantonale
 - site emblématique
- couloirs écologiques
- réseaux pour la biodiversité
- échappées visuelles

Mise en oeuvre régionale

La mise en oeuvre régionale du Projet de territoire s'effectue dans le cadre des « espaces fonctionnels » issus des accords de positionnement stratégiques, qui visent à renforcer la cohérence des politiques territoriales au niveau intercommunal et à promouvoir le principe de subsidiarité (planification décentralisée). Ces espaces fonctionnels sont aussi ceux des plans directeurs régionaux. Ils sont regroupés en 4 grandes régions cohérentes et complémentaires dans le cadre du concept « un canton – un espace », à savoir les régions Montagnes, Littoral, Val-de-Ruz et Val-de-Travers.

Ce chapitre fait la synthèse entre les contenus suivants:

- les attentes du Canton envers les régions (top>down) : implications du Projet de territoire sur les planifications régionales et locales.
- les éléments des accords de positionnement stratégique qui retentissent sur l'échelon cantonal (bottom>up) : les mesures intéressant exclusivement l'échelon régional et sans incidence sur le territoire (questions organisationnelles par exemple) n'ont ainsi pas été retenues.
- les débats sur le Projet de territoire organisés dans le cadre des forums régionaux entre en octobre et novembre 2009.
- la stratégie de répartition de la croissance entre communes ayant fait l'objet d'une réflexion régionale ayant conduit à la réalisation de Plans directeurs régionaux proposant des projets de territoire ainsi qu'une localisation du dimensionnement de la zone à bâtir.
- discussions menées par le Conseil d'État avec les régions dans le cadre des accords de positionnement stratégique.

Réseau des trois villes (3-Villes)

Le réseau des trois villes n'est pas encore à proprement parler un espace fonctionnel, mais il doit le devenir, l'alliance entre villes jouant un rôle essentiel pour le dynamisme cantonal et la stratégie RUN. C'est lui qui profitera le plus de la nouvelle ligne directe, qui réduira le temps de parcours entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds de 28 minutes à moins d'un ¼ d'heure, s'approchera d'une offre de niveau urbain et desservira de nouveaux arrêts centraux. Plus largement, le réseau des trois villes neuchâteloises s'inscrit dans le réseau des villes de l'Arc Jurassien, appelées à regrouper leurs forces et à rechercher des complémentarités dans le « Projet de territoire Suisse ».

Ses enjeux principaux sont :

- *Valoriser l'espace urbain et la culture* : Tirer parti des opportunités offertes par les projets de contournement et les mesures de gestion de la circulation pour assainir les centres-villes et améliorer la qualité du cadre de vie en ville. – Valoriser et préserver les valeurs culturelles d'importance nationale et internationale (tissu bâti, monuments, institutions ; patrimoine horloger UNESCO).
- *Offrir des infrastructures et des équipements urbains d'un niveau élevé* : Renforcer les complémentarités des trois villes et leur spécialisation pour les grands équipements et les services publics spécifiques (économies d'échelle). – Libérer des ressources pour des projets communs, par exemple un nouvel équipement d'envergure nationale ou transnationale (projet phare).

Un canton, un espace à travers 4 régions complémentaires

1. Montagnes

Agglomération urbaine du Doubs (AUD)

Forte d'activités spécialisées en microtechnologie, avec notamment le pôle technologique du Crêt-du-Loclc considéré comme un site prioritaire de développement de la Région capitale suisse, l'agglomération transfrontalière La Chaux-de-Fonds – Le Locle – Morteau a connu ces dernières années le développement économique le plus intense du canton. Cette croissance rapide s'est effectuée aux limites de l'urbanisation existante, ce qui confronte l'agglomération transfrontalière à d'importants défis. Située entre la Suisse et la France, l'agglomération transfrontalière constitue l'entrée nord du Réseau Urbain Neuchâtelois, et une passerelle importante vers Besançon et la région Bourgogne Franche-Comté, et vers la région de Saint-Imier, le Jura bernois et les Franches Montagnes.

Les enjeux principaux sont :

- *Garantir la durabilité du développement urbain et économique* : Renforcer la proximité de l'habitat et de l'emploi (maintien de la mixité, renouvellement des villes, utilisation des friches pour des projets urbains, mise en valeur des pôles de gare, mesures sur le plan fiscal pour limiter la spécialisation des territoires « habiter en France – travailler en Suisse » ; réflexion sur l'offre de logements et d'emplois des deux côtés de la frontière). – Garantir la qualité urbanistique et paysagère, augmenter la densité du pôle d'importance cantonale du Crêt-du-Loclc (création d'une « ambiance » attractive pour les entreprises, avec présence de quelques services urbains, restaurants, possibilités de détente, etc.). – Maintenir et créer des espaces pour les milieux innovateurs et des entreprises à haute valeur ajoutée dans les villes centres et dans le pôle d'importance cantonale. – Concentrer l'urbanisation sur des points accessibles par transport public et de nature à dynamiser l'espace urbain (pôles de développement, pôles de gare, pôles mixtes, pôles de logement, grands générateurs de trafic, limites de l'urbanisation à respecter, densifier et requalifier les zones urbaines périphériques, renforcer la qualité de l'habitat et la mixité).
- *Éviter la congestion du trafic et valoriser au maximum les infrastructures de transport existantes et futures* : Diminuer les forts débits sur le réseau routier de cette « ville linéaire » (ne pas superposer trafic pendulaire et transit, assurer le transfert modal des pendulaires vers les TP). Optimiser l'offre en transport public et en mobilité douce (liaisons directes et confortables, interfaces efficaces. – Combiner la construction des contournements de la Chaux-de-Fonds et du Locle (H20 – H18), visant à désengorger le cœur des villes du trafic externe, avec une valorisation des centres (réaménagement d'espaces publics, accès contrôlé). – Amélioration de la qualité du cadre de vie (assainissement des nuisances, modulation du trafic). – Renforcer les connexions avec la Franche-Comté et l'Europe (amélioration de la route des microtechniques).

- *Maintenir l'identité des villes horlogères dans le paysage jurassien* : Préserver le paysage d'exception que constitue une urbanisation dense et compacte dans un écrin de verdure. – Mettre en valeur le patrimoine d'importance mondiale de La Chaux-de-Fonds – Le Locle et le paysage du Doubs (accompagner sur le plan touristique l'inscription à l'Unesco).
- *Anticiper la société 2000 Watt* : Améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier en assainissant et en rénovant les bâtiments et développer les énergies renouvelables (règlement de construction, remplacement d'énergies fossiles, usine bio-gaz, force hydraulique, potentiel géothermique), en veillant à préserver le paysage et le patrimoine bâti des cités horlogères.

Centre-Jura

Dans l'espace Centre-Jura, des villages agricoles et industriels compacts, des villages-rues d'habitat linéaire et de petites entités urbanisées dispersées composent une trame urbaine diversifiée avec les deux villes des Montagnes (Le Locle et La Chaux-de-Fonds). Cette région dépasse le cadre cantonal puisqu'elle comprend également plusieurs communes du Jura bernois. Elle offre un exemple intéressant d'alliance entre les villes et les régions. Ce territoire est porteur d'une forte identité pour le canton de Neuchâtel et l'Arc Jurassien dans son ensemble, avec des paysages et des milieux naturels authentiques d'importance nationale, et un caractère multifonctionnel élevé (fonction productive du secteur primaire, écologie et détente, fonctions touristiques, activités industrielles et tertiaires d'appui, etc.). Le patrimoine bâti témoigne du rôle joué par les fermes neuchâtoises dans le développement de l'horlogerie. La politique cantonale vise à maintenir une agriculture productive et favorise sa diversification. Cette région est tendanciellement en recul démographique. La région se caractérise par une vie associative très intense.

Les enjeux principaux sont :

- *Maintenir les formes traditionnelles d'urbanisation décentralisée* : Assurer la vitalité des villages existants en conservant autant que possible la mixité fonctionnelle et sociale dans les villages et en maintenant une offre en services de base suffisante dans l'espace rural et un niveau d'accessibilité minimal garanti (services publics et privés, offre en transport public). Des synergies et des alliances entre les communes et les villes sont à trouver afin d'optimiser et valoriser les infrastructures – Permettre le maintien, la transformation et la réaffectation de bâtiments d'habitat dispersé qui ne sont plus utiles pour l'agriculture, au profit d'autres fonctions en lien avec le développement régional et du tourisme doux et le maintien de la population locale dans la région.
- *Préserver les paysages* : Concentrer le faible développement attendu dans les zones à bâtir existantes. – Assurer une bonne intégration paysagère des nouvelles installations agricoles hors zones à bâtir. – Valoriser la région sur le plan touristique (tourisme doux, tourisme vert). – Développer et mettre en œuvre le Parc Naturel du Doubs, en coordination avec le développement régional et touristique, et en complément à l'offre des villes des Montagnes.

- *Maintenir une agriculture vivante* : Préserver et valoriser les activités économiques traditionnelles (mixité agriculture - activités industrielles et tertiaires), et développer l'artisanat et les produits du terroir (agriculture de proximité, transformation des produits, vente-directe à la ferme, etc.).

2. Val-de-Ruz

Proche de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, le Val-de-Ruz est la région la plus centrale du canton. Son accessibilité sera renforcée par la ligne directe (arrêt à Cernier). Le territoire subit déjà aujourd'hui une pression foncière marquée, en particulier pour la construction de maisons individuelles profitant de la proximité de l'espace urbain et de la qualité des paysages. La périurbanisation provoque une forte consommation de sol, un fort taux de déplacements de pendulaires et une colonisation progressive de la plaine par des bâtiments et toutes sortes d'infrastructures. Le Val-de-Ruz compte quelques activités industrielles et tertiaires et participe également à l'offre culturelle du canton (Festival des Jardins Musicaux, Evologia, etc.). Chaque village (ou presque) offre tous les équipements publics communaux, certains d'envergure régionale, mais d'une manière générale cette offre est encore insuffisamment optimisée et mise en réseau au niveau régional (infrastructure culturelle, sportive, accueil parascolaire et touristique).

Les enjeux principaux sont les suivants :

- *Maîtriser l'urbanisation et garantir un développement de qualité « au bon endroit »* : Promouvoir l'urbanisation à l'intérieur des villages existants et renforcer la mixité fonctionnelle (densification, qualité architecturale, proximité habitat-emplois) et dans les sites bien desservis par les transports publics (renforcement des villages compacts et denses sur la couronne nord du Val-de-Ruz). – Réflexion sur la localisation des zones à bâtir au plan régional (en prévoyant si nécessaire des mécanismes de compensation pour les localités renonçant à un développement substantiel au profit d'autres mieux localisées). – Définition détaillée de la vocation et aménagement soigné de la future gare de Cernier. – Étude et variantes de réaffectation des terrains de la ligne et des stations CFF qui ne se trouveront plus sur le tracé de la ligne directe.
- *Réaménagement du réseau de transport public régional* : Ajuster et renforcer le réseau de TP à partir de la nouvelle gare de la ligne directe à Cernier (desserte de la route cantonale et des centres de villages). – Aménager les horaires et les parcours de manière à favoriser le transfert modal et les synergies entre communes pour les équipements et un rabattement efficace vers le RER.
- *Renforcer les éléments structurants et caractéristiques du paysage* : Stopper le mitage du paysage agricole (encore bien conservé et structuré), en préservant les meilleures terres agricoles (SDA) et en limitant le nombre d'installations isolées, agricoles ou techniques. Définir explicitement des secteurs à ne pas urbaniser. Conduire une réflexion sur l'intégration des nouvelles fermes de colonisation dans le Val-de-Ruz, de même que sur la réaffectation des volumes anciens. – Maintenir et fortifier la biodiversité par le biais des réseaux écologiques, en collaboration avec les milieux agricoles et forestiers dans le cadre des surfaces de

promotion de la biodiversité. – Développer des projets de tourisme doux et des réseaux de loisirs (pédestres, VTT, etc.), mettre en œuvre les objectifs économiques et naturels du PNR Chasseral et assurer une accessibilité appropriée au site des Bugnenets.

- *Poursuivre l'objectif d'une autonomie d'énergie* : Améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier et développer les énergies renouvelables (règlement de construction, remplacement d'énergies fossiles). – Créer des conditions favorables à la production d'énergies renouvelables (éoliennes, bois énergie), en tenant compte du paysage.

3. Val-de-Travers

Héritière d'un riche patrimoine industriel, la région du Val-de-Travers compte plusieurs fleurons qui sont des sources d'emplois importantes pour le canton et qui lui assurent une notoriété et une certaine indépendance par rapport à l'espace urbain. Avec une population de plus de 10'000 habitants, la commune de Val-de-Travers atteint statistiquement la taille critique d'une ville. Le territoire comprend de nombreux villages et deux centres régionaux (par ordre d'importance Fleurier et Couvet) reliés par transport public. Cette structure offre un potentiel intéressant de « ville séquentielle » organisée comme un collier de perles, en tirant parti de la qualité urbaine des centres existants, et en densifiant des secteurs appropriés.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- *Développer une structure urbaine et économique durable* : Fortifier l'atout des fleurons industriels et conserver un tissu d'emplois diversifié dans le vallon (environnement entrepreneurial, milieu innovateur, offre foncière bon marché, offre d'hébergement touristique et pour la clientèle d'affaires, proximité habitat-emplois). – Définir le rôle de chaque « perle » du « collier » et le fonctionnement de cette ville séquentielle en devenir (interne – externe) à partir des pôles urbains existants, maintenir des césures entre les villages. Définir la localisation des centralités de la région, réorganiser les infrastructures communales et les zones à bâtir, en coordination avec la politique familiale. – Concentrer le développement aux endroits bien desservis par transport public (densification, réutilisation des friches industrielles). Éviter les grands centres commerciaux et les autres grands générateurs de trafic (surtout dans le pôle spécifique). – Raccorder les zones d'habitation aux axes de mobilité douce et de transport public.
- *Renforcer l'offre de mobilité douce et de transport public* : Garantir un accès piéton et cyclable direct et confortable aux gares, améliorer les liaisons entre les localités de la vallée (alternative valable aux TIM+TP pour les courtes distances). Établir une desserte locale par bus pour les localités les plus éloignées des centres et des gares.
- *Valoriser le patrimoine urbanistique et paysager de la vallée* : Mettre en valeur le tissu bâti des villages. Marier héritage industriel et innovation technologique. – Gérer les sites emblématiques et naturels les plus fréquentés (Creux du Van, Gorges de l'Areuse, etc.) et développer les capacités d'accueil touristique. –

Conserver un paysage ouvert entre les localités. – Miser sur les valeurs naturelles, patrimoniales, culturelles et paysagères dans le cadre de projets touristiques doux, et créer des réseaux de biodiversité.

- *Garantir l'approvisionnement durable en eau et en énergie* : Faire évoluer le parc immobilier vers l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables (règlement de construction, remplacement des énergies fossiles). – Protéger le bassin versant principal d'eau potable des Gorges de l'Areuse (renouvellement des canalisations + STEP, infiltration d'eau pluviale). – Créer des conditions favorables à la production d'énergies renouvelables (éoliennes, bois énergie, force hydraulique, énergie solaire, etc.).

4. Littoral

Communauté urbaine du Littoral (COMUL)

L'espace urbain-du Littoral, centrée sur la ville de Neuchâtel, est le premier pôle démographique et économique du canton. Située au bord du Plateau, elle est bien reliée à l'Arc lémanique et à la région de Berne. Elle constitue en quelque sorte l'entrée sud au Réseau urbain Neuchâtelois. Les noyaux anciens sont bien conservés. Mais le développement de l'habitat et des activités tend à s'éloigner vers les zones périurbaines et n'est pas suffisamment maîtrisé. Bien que le Littoral soit doté d'un contournement de première qualité (autoroute A5), la mobilité interne se base encore fortement sur le transport individuel motorisé, avec les nuisances que cela implique (consommation d'espace, effets de coupure, bruit, pollution).

Les enjeux principaux sont :

- *Maîtriser le développement urbain et économique* : Accueillir la croissance démographique selon le modèle d'un « développement vers l'intérieur ». – En priorité, contenir le développement résidentiel dans les limites actuelles de l'espace urbain (promotion de la densification et de la qualité urbanistique, réutilisation des friches et renouvellement du tissu bâti, création d'écoquartiers). – Renforcer le caractère urbain des communes de l'espace urbain. – Concentrer le développement d'activités dans des secteurs bien desservis par les transports publics (pôles de développement, pôles des gares, pôles mixtes, pôles de logement et grands générateurs de trafic). – Maintenir et créer les conditions-cadres des milieux innovateurs industriels à Neuchâtel, La Tène et Boudry dans le cadre notamment du développement des sites prioritaires de la Région capitale suisse (Microcity, La Tène) et du Swiss innovation Park. Améliorer la qualité urbaine des pôles de développement (urbanisme, architecture, attractivité piétonne, espaces extérieurs) et aménager les pôles de gare en « plate-forme des mobilités » et en centralité ancrée dans le quartier, la ville et sa région.
- *Évoluer vers une répartition modale plus durable* : Gérer le transport individuel motorisé (capacités, desserte par poches, concentration sur les axes principaux). – Améliorer la qualité de vie (maîtrise des nuisances, usage des rues plus parta-

gé, aménagement de l'espace public). – Optimiser l'offre en transport public et en mobilité douce (liaisons cyclables et piétonnes directes et confortables, interfaces efficaces).

- *Préserver le paysage et les centres historiques* : Maintenir la qualité et la diversité du paysage (noyaux anciens, coteaux viticoles, rives du lac, échappées visuelles). – Préserver l'identité urbaine des noyaux historiques et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager au sein et à proximité de l'espace urbain.
- *Assurer un approvisionnement énergétique durable* : Améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier, grâce notamment à l'assainissement et à la rénovation des immeubles, et orienter les réseaux d'infrastructures vers les énergies renouvelables (règlement de construction, remplacement d'énergies fossiles par des énergies durables, forages géothermiques à La Tène, réseaux de chauffage à distance).

Béroche

Région porte d'entrée et une des « cartes postales » du canton, La Béroche offre de magnifiques paysages de vignobles authentiques du littoral neuchâtelois, de vieux villages intacts et des conditions d'habitat très attrayantes. La région est très bien desservie par l'autoroute A5, depuis Neuchâtel et depuis Yverdon (notamment Saint-Aubin), mais nettement moins bien par les transports publics. On y compte quelques industries et entreprises de rayonnement intercantonal (horlogerie, construction). Une certaine pression résidentielle existe, liée à la proximité de l'Arc lémanique (Lausanne). Même si un développement de l'habitat dans les secteurs les plus accessibles peut être envisagé pour l'accueil de nouveaux habitants en provenance de l'extérieur du canton, la préservation des atouts de la Béroche imposera des exigences de qualité très élevées.

Les enjeux principaux sont :

- *Maîtriser le développement compact des villages et renforcer les centres existants* : Préserver l'attractivité du paysage et la biodiversité. – Maintenir des localités relativement compactes. Accorder la priorité au développement interne des villages, à la densification des zones à bâtir existantes et à la réaffectation des friches industrielles et ferroviaires (notamment le secteur de la gare Gorgier-Saint-Aubin). Préserver les activités industrielles et la mixité fonctionnelle et sociale (proximité habitat-emplois, diversité des couches sociales).
- *Garantir une accessibilité adéquate* : Relier la région aux pôles urbains de Neuchâtel et Yverdon avec des moyens de transports mettant l'accent sur la complémentarité et promouvoir des solutions de mobilité partagée.
- *Renforcer la collaboration régionale* : Renforcer les synergies entre les villages périurbains et ruraux pour les équipements. Garantir l'accès des villages ruraux et de la Haute Béroche aux services de base et aux télécommunications.
- *Développer le tourisme doux* : Développer les activités et les réseaux de tourisme, détente et loisirs (pédestres, cyclistes, VTT, vini-viticoles, rives et lac) ; renforcer l'offre d'hébergement.

Entre-deux-Lacs

Avantageusement située sur l'axe Neuchâtel-Bienne, la région de l'Entre-deux-Lacs est également une porte d'entrée dans le canton depuis Berne et Fribourg. Son affectation à de multiples usages (habitat, agriculture, viticulture, industrie) rend plus délicate la perception de son identité. Historiquement, les villages sont localisés au pied du Jura, alors que les plaines fertiles et périodiquement inondées de la Thielle ont été réservées à l'agriculture jusqu'aux années 60. Cette région, très belle au demeurant, mais fragile, a inspiré Jean-Jacques Rousseau qui y décrit le paradis sur terre (Ile Saint-Pierre). Aujourd'hui, on y trouve de vastes zones d'activités occupées par des industries lourdes ainsi que d'importantes réserves foncières, directement accessibles depuis l'A5. La région abrite également des sites bâtis et naturels de valeur exceptionnelle (bourg et villages viticoles, site archéologique, corridor de faune d'importance nationale, proximité des monts et des lacs).

Les enjeux principaux sont :

- *Répondre aux besoins de développement de la région et préserver les enjeux naturels et paysagers* : Maintenir les espaces non-bâties entre les localités (coteaux viticoles, surfaces agricoles de 1^{ère} catégorie, couloirs écologiques). – Densifier les villages existants à l'intérieur des zones à bâtir proches des transports publics. Répartir spatialement entre les communes les fonctions d'habitat, d'activités économiques et d'équipements publics. – Dans le pôle de développement économique régional réserver les surfaces pour de nouvelles activités économiques en lien avec la qualité de desserte en TP et pour des industries pouvant s'intégrer harmonieusement dans le paysage.
- *Renforcer l'identité régionale et développer le tourisme doux* : Valoriser les sites naturels et le patrimoine architectural. – Développer les activités et les équipements liés au tourisme vert et à l'offre de loisirs (parcours pédestres, cyclistes et équestres plaine-montagne, mise en valeur du Parc régional Chasseral, activités

- *Abréviations et sigles*

C ³ DC	Commission consultative pour la révision de la conception directrice cantonale et le plan directeur cantonal
CD	Conception directrice
CFF	Chemins de fer fédéraux
CTAT	Communauté de travail pour l'aménagement du territoire
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ha	hectare
HARMOS	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
LCAT	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire
MD	Mobilités douces (vélo, marche)
OAT	Ordonnance (fédérale) sur l'aménagement du territoire
OPAir	Ordonnance (fédérale) sur la protection de l'air
OPB	Ordonnance (fédérale) sur la protection contre le bruit
PAF	Plan d'aménagement forestier
PDC	Plan directeur cantonal
PRODES	Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire
PSE	Plan (fédéral) sectoriel des lignes de transport d'électricité
PSIA	Plan (fédéral) sectoriel de l'infrastructure aéronautique
RUN	Réseau urbain neuchâtelois
SDA	Surfaces d'assolement
TGV	Train à grande vitesse
TIM	Transports individuels motorisés
TP	Transports publics